

# **Erratum**

## **Projet de loi n° 15**

(2023, chapitre 34)

### **Loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace**

L'article 1636 de la Loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace, tel qu'il a été publié en ligne le 16 avril 2024 sur le site des Publications du Québec, doit se lire en remplaçant, dans le paragraphe 2°, « 49 à 70 » et « des articles 1220, » par, respectivement, « 49 à 60, 62 à 70 » et « du paragraphe 1° de l'article 1220, en ce qu'il concerne Santé Québec, des articles ».

En conséquence, un fichier corrigé de la Loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace a été publié le 25 avril 2024 pour remplacer le fichier initial.